NOM......................................

Adresse...................................

................................................

Objet : montreur d’ours en août

Monsieur Bruno FOREL

Maire de Fillinges

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Mairie de Fillinges

858 route du Chef-lieu

74250 FILLINGES

..................., le .....................2018

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En juillet 2017, l’association Oïkos Kaï Bios et ses sympathisants vous avaient envoyé un courrier et/ou un courriel concernant la foire de la Saint-Laurent et le spectacle avec ours qui y était prévu.

J’ai consulté le site Internet de la mairie, si la foire de la Saint Laurent est bien prévue le 11 août 2018, le programme ne figure pas encore. Je souhaiterais savoir si des animaux sauvages en captivité y sont programmés.

Les combats de reines, les concours de labour me préoccupent, mais ils me paraissent acceptables dans une commune où l’activité agricole est encore présente. Par contre, aucun intérêt patrimonial ne justifie la présence d’animaux sauvages.

Je suis opposé(e) à l'exploitation indigne des animaux dans des spectacles où il leur est souvent demandé d'exécuter des tours contre nature. Je suis loin d’être convaincu(e), comme le vendent ceux qui proposent ce type de manifestation, par le côté éducatif de ces présentations où les animaux ne sont pas observés tels qu’ils le seraient dans leur milieu naturel.

Toute démonstration d’animaux, même si cela n’est pas visible, entraîne de la part des dresseurs des contraintes contre l’animal, même s’ils s’en défendent. En outre, le syndrome de Stockholm (l’être pris en otage s’attache à son bourreau) a été observé chez les animaux ; aussi, croire que l’ours est lié à son dompteur n’est qu’une illusion.

De surcroît, les bêtes subissent le stress du transport - souvent long - et ne supportent ni la présence du public ni les bruits ambiants (applaudissements, musique, etc …).

J’attire aussi votre attention sur l'aspect sécuritaire qui est du ressort des organisateurs, notamment en présence d’animaux sauvages dont le comportement dû au stress ou au bruit peut-être imprévisible et dangereux pour les spectateurs. Malheureusement de nombreux accidents ont lieu régulièrement.

Je me permets de vous rappeler qu’une proposition de loi (N°421) a été déposée en novembre 2017, dans le but d’interdire l’utilisation des animaux vivants dans les établissements de spectacles itinérants. J’espère qu’elle aboutira rapidement.

En tant que défenseur des animaux, je vous demande de renoncer à ce type de spectacle où les animaux sont exploités pour le simple plaisir, sans tenir compte de leurs besoins élémentaires.

Je vous remercie de l’intérêt que vous avez porté à cette lettre.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes respectueuses salutations.